



# Charte de la jeunesse du Pacifique



© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), 2007

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique—Catalogage avant publication

Charte de la jeunesse du Pacifique: Festival de la Jeunesse du Pacifique,  
Tahiti 2006 (1er : 17–22 juillet 2006 : Tahiti)

1. Youth – Oceania

I. Title II. Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

305.23595

AACR2

ISBN 978-982-00-0197-8



**CPS**

Secrétariat général  
de la Communauté  
du Pacifique

Maquette et mise en page : Muriel Borderie – Section Publications CPS

Photos de couverture : Personnel CPS et David Becker

Impression : Stredder Print Limited – Auckland, New Zealand

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	2
I. BONNE GOUVERNANCE .....	3
II. CITOYENNETÉ ACTIVE.....	4
III. ÉDUCATION ET FORMATION POUR TOUS .....	5
IV. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE .....	7
V. DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	10
VI. DIVERSITÉ CULTURELLE .....	11
VII. SANTÉ .....	13
VIII. ÉGALITÉ POUR TOUS .....	14
IX. LA PROMOTION DE LA PAIX .....	15
Conclusion.....	16

# PRÉAMBULE

Nous, les 1000 jeunes représentants les 25 pays et territoires du Pacifique, nous nous sommes réunis du 17 juillet au 22 juillet 2006 à Tahiti pour le tout premier Festival de la Jeunesse du Pacifique.

Durant toute une semaine, nous avons pu réfléchir, échanger et débattre au travers d'ateliers, de conférences et de séminaires sur neuf thèmes d'une importance capitale pour le développement de notre région, le Pacifique.

La présente charte de la jeunesse du Pacifique est née de cette rencontre :

**Prenant en compte** que cette charte n'a pas la prétention de refléter toute la richesse de ce premier festival mais elle avance une vision partagée par toutes les délégations représentées ;

**Soulignant** l'immense valeur des échanges interculturels entre les jeunes qui nous permettent de comprendre nos différences et surtout nos similitudes ;

**Reconnaissant** la volonté commune des jeunes de faire partie intégrante de la construction de leur avenir ;

**Exhortant** tous les acteurs de la société à valoriser et soutenir les contributions des jeunes ;

**Exprimant** notre gratitude envers tous les acteurs et partenaires qui ont participé à la réussite de ce festival.

# I. BONNE GOUVERNANCE

Les principes de la bonne gouvernance ne sont pas toujours appliqués dans le Pacifique. Nous affirmons l'importance d'en garantir l'application par la mise en oeuvre de moyens institutionnels.

---

## a. Intégrité politique

Nous estimons que nos gouvernements ne doivent pas être entachés de corruption et d'inégalité. Nous croyons que nos populations seront mieux servies par des gouvernements qui considèrent que le respect, l'intégrité, la justice et la dignité sont les principales qualités requises pour l'exercice du pouvoir.

### Résolution 1 :

*Mettre en place une commission d'éthique chargée de veiller au respect des principes de bonne gouvernance et à l'application des mesures appropriées lorsqu'ils ne sont pas respectés.*

---

## b. Participation des jeunes à la vie politique

Les jeunes doivent être informés de ce que l'on entend par bonne gouvernance.

### Résolution 2 :

*Mettre en place des programmes visant à aider les jeunes à comprendre la Politique et la bonne gouvernance. Ces programmes doivent tenir compte de la diversité océanienne.*

---

## c. Conseils des jeunes

Nous reconnaissons le manque de cohérence des principes régissant la bonne gouvernance dans l'ensemble de la région océanienne.

### Résolution 3 :

*Établir des conseils de jeunes dans chaque pays du Pacifique. Tous les conseils nationaux devront élire des représentants pour siéger au Parlement des jeunes du Pacifique. Ces conseils constituent un lieu*

*d'expression pour les jeunes. Les recommandations émanant du Parlement des jeunes du Pacifique devront être prises en compte par les dirigeants de chaque pays sans pouvoir être censurées.*

## II. CITOYENNETÉ ACTIVE

Les jeunes océaniens sont peu impliqués dans la vie citoyenne. Ce phénomène s'explique à la fois par un manque d'informations adaptées aux jeunes et par une perception erronée de la politique. Nous n'en sommes pas moins convaincus que les jeunes ont les capacités de jouer un rôle important dans le cadre d'actions citoyennes.

---

### **a. Information et citoyenneté participative**

Les jeunes ont besoin d'être informés et de s'engager pour pouvoir participer pleinement au processus démocratique.

#### **Résolution 4 :**

*Inviter les dirigeants à faire participer les jeunes à la prise de décision dans les instances locales, nationales et régionales, tels que les conseils de jeunes, parlement de jeunes ou toute organisation similaire.*

#### **Résolution 5 :**

*Impliquer davantage les jeunes dans les programmes de sensibilisation et de prévention afin de favoriser le dialogue entre jeunes.*

---

### **b. Engagement citoyen du jeune**

Les jeunes ne s'engagent pas toujours dans la vie citoyenne.

#### **Résolution 6 :**

*Encourager les jeunes à s'informer pour voter de manière éclairée.*

**Résolution 7 :**

*Promouvoir l'engagement des jeunes dans des campagnes de prévention et de bénévolat.*

### III. ÉDUCATION ET FORMATION POUR TOUS

L'éducation et la formation dans la région océanienne se présentent sous des formes diverses, dont certaines doivent être valorisées. Elles génèrent des besoins et des défis auxquels il est impératif de répondre.

---

**a. Intégrer la culture traditionnelle aux systèmes éducatifs (histoire, coutume, langue, connaissance, expression culturelle)**

Nous croyons qu'il est important d'intégrer l'enseignement et la sauvegarde des connaissances traditionnelles dans le système éducatif afin de refléter notre identité culturelle.

**Résolution 8 :**

*Intégrer la culture traditionnelle dans le système éducatif.*

---

**b. Instaurer l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation (non formelle et professionnelle) ; adapter les études au marché du travail**

Il existe un fossé en matière d'accès à l'éducation. De nombreuses formations ne sont pas valorisées. Nous estimons qu'il est nécessaire d'insister à la fois sur l'apprentissage technique et théorique, qui doivent être accessibles à tous.

**Résolution 9 :**

*Faire de l'accès à l'éducation pour tous une priorité.*

---

### **c. Prévenir**

Les thèmes de prévention ne sont pas suffisamment mis en application dans les programmes d'enseignement.

#### **Résolution 10 :**

*Mettre en place et renforcer les programmes de prévention.*

---

### **d. Instaurer une coopération océanienne en matière de diplômes et de programmes d'échange dans le domaine de l'éducation**

Nous croyons qu'il y a un manque de cohésion en matière de reconnaissance des diplômes au sein de la région océanienne.

#### **Résolution 11**

*Améliorer la coopération entre les systèmes éducatifs de la région.*

#### **Résolution 12 :**

*Mettre en place et améliorer les programmes d'échanges universitaires.*

---

### **e. Apporter un soutien aux enseignants et aux parents**

Nous estimons que les parents et enseignants jouent un rôle primordial quant au développement des jeunes.

#### **Résolution 13 :**

*Permettre aux enseignants et aux parents d'avoir accès aux ressources et à la formation pour améliorer leurs compétences et leurs connaissances pour mieux soutenir les jeunes et favoriser leur développement.*

---

### **f. Associer les organisations et les associations qui œuvrent pour et avec les jeunes.**

Nous reconnaissons l'immense contribution des ministères, des ONG, des organisations communautaires et confessionnelles qui œuvrent à l'épanouissement des jeunes.



**Résolution 14 :**

*Élaborer et consolider les systèmes de promotion à la prise de responsabilité des jeunes dans la région.*

**Résolution 15 :**

*Veiller à la coordination et la collaboration harmonieuse entre l'ensemble des partenaires de la jeunesse.*

---

**g. Intégrer le développement durable dans les programmes scolaires et éducatifs.**

Nous croyons que la mauvaise gestion et les pratiques néfastes pour notre environnement, menacent la biodiversité et le mode de vie unique de la région océanienne.

**Résolution 16:**

*Intégrer l'éducation au développement durable dans les cursus de formation et encourager les pratiques d'autosuffisance aux programmes scolaires et éducatifs.*

## **IV. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Les jeunes font face à de véritables défis dans leur recherche d'emploi ou de reconnaissance de leurs rôles traditionnels. Ils sont capables de concilier compétences traditionnelles et formelles et sont avides d'augmenter leur prise de responsabilité dans la société.

---

**a. Augmenter les niches d'emploi.**

Pour de nombreux jeunes, il est difficile de trouver un emploi dans le Pacifique. La plupart des diplômés universitaires trouvent peu d'emploi dans la région et doivent s'exporter pour trouver du travail.

**Résolution 17 :**

*Consacrer davantage de moyens au développement pour favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes, tout particulièrement ceux des régions les plus isolées (notamment en intégrant des programmes adaptés dans notre système éducatif.)*

**Résolution 18 :**

*Reconnaître les rôles traditionnels comme activité professionnelle.*

**Résolution 19 :**

*Réexaminer les politiques limitant l'accès à divers emplois dans la région océanienne.*

**Résolution 20 :**

*Créer davantage de programmes de volontaires ou de stages pour les universitaires, afin de leur faciliter l'entrée sur le marché de l'emploi.*

---

**b. Améliorer les conditions de travail**

Nous estimons que les conditions de travail doivent être améliorées.

**Résolution 21 :**

*Réglementer les procédures de recrutement équitable, l'égalité des chances et la protection sanitaire des travailleurs et les faire appliquer.*

**Résolution 22:**

*Renforcer les engagements des pouvoirs publics et la législation interdisant l'exploitation de la main-d'oeuvre et la prostitution des enfants.*

**Résolution 23 :**

*Favoriser la formation continue des jeunes.*

---

### **c. Promouvoir le service communautaire**

Nous pensons que les jeunes ont les compétences, les idées, qualifications et connaissances pour mettre en œuvre les principes du développement durable au sein de nos collectivités.

#### **Résolution 24 :**

*Obtenir des pouvoirs publics et de la société civile de promouvoir le volontariat comme moyen d'accéder à des compétences débouchant sur un emploi.*

#### **Résolution 25 :**

*Établir une politique régionale relative au bénévolat des jeunes et favoriser les échanges entre ces bénévoles.*

---

### **d. Faciliter le passage de l'école à la vie active.**

Un grand nombre de jeunes Océaniens sont diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur, mais éprouvent des difficultés pour trouver un emploi.

#### **Résolution 26 :**

*Offrir et renforcer la formation pratique par les conseils de personnes d'expérience, afin de faciliter l'entrée sur le marché du travail.*

#### **Résolution 27 :**

*Offrir et renforcer l'éducation non formelle pour acquérir des compétences et obtenir un emploi.*

#### **Résolution 28 :**

*Reconnaître et valider les atouts de la formation professionnelle et sa contribution au développement durable.*

## V. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les changements climatiques, la pauvreté, les inégalités sont parmi les nombreuses conséquences d'un développement non maîtrisé. Nous devons améliorer notre gestion économique, sociale, environnementale et politique si nous voulons réaliser un développement durable pour nos générations présentes et futures. Le mode de vie océanien est en danger.

---

### **a. Pérenniser notre environnement.**

Notre écosystème bien que fragile est au coeur de notre société. Les jeunes sont et seront toujours concernés par l'exploitation de notre environnement. Nous, les jeunes et nos communautés devons assumer notre responsabilité dans la gestion de notre planète.

#### **Résolution 29 :**

*Préserver la bio-diversité par l'engagement des jeunes dans la compréhension, le respect et la conservation de notre environnement naturel et la promotion des principes et pratiques écologiques sains.*

#### **Résolution 30 :**

*Engager plus de moyens dans la recherche pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et des matériaux recyclables.*

---

### **b. Gouverner pour un développement durable**

Ce concept a pris de plus en plus d'importance dans beaucoup de pays mais souvent sa mise en œuvre n'est pas une priorité.

#### **Résolution 31:**

*Encourager les politiques à envisager dans l'ensemble de ces secteurs gouvernementaux le développement durable à long terme.*

**Résolution 32 :**

*Faire participer la société aux programmes de gestion des ressources, reconnaître les droits fonciers des peuples autochtones comme moyen de promouvoir une bonne gestion des terres et le développement durable.*

**Résolution 33 :**

*Obtenir l'assurance des secteurs privé et public que les modes de vies soient abordables et accessibles à tous.*

## VI. DIVERSITÉ CULTURELLE

Les jeunes océaniens ont un rôle à jouer dans la promotion et le respect de la diversité culturelle. Ils doivent être encouragés à préserver leur culture et soutenus pour faire entendre leurs idées et leurs préoccupations. Nous pensons que les échanges culturels régionaux peuvent également contribuer au développement de notre jeunesse et à la construction d'un Pacifique fier et digne de respect.

---

### **a. Préserver nos cultures**

Nous pensons que l'Océanie est connue pour la richesse de sa diversité culturelle qui joue un rôle capital pour le développement des jeunes. Cependant, la mondialisation a un impact important sur la préservation et la conservation des traditions et des cultures.

**Résolution 34 :**

*Légiférer pour protéger les savoirs traditionnels et les coutumes.*

**Résolution 35 :**

*Établir et renforcer des programmes pour éduquer et susciter l'intérêt des jeunes à faire revivre leurs cultures et traditions.*

**Résolution 36 :**

*Intégrer et rendre obligatoire les sujets tels que la culture et les traditions à tous les niveaux de l'éducation formelle.*

---

## **b. Participer à la prise de décision**

Nous croyons que les jeunes ont besoin d'exprimer leurs opinions sur les sujets culturels et sentir que leurs idées sont reconnues et considérées par les dirigeants. En réalité, il y a souvent des hiérarchies et des barrières qui empêchent leur engagement dans la prise de décision en matière culturelle.

### **Résolution 37 :**

*Encourager la participation des jeunes dans le système traditionnel de prise de décision.*

### **Résolution 38 :**

*Renforcer l'importance des valeurs traditionnelles familiales et du rôle des familles dans la vie des jeunes.*

### **Résolution 39 :**

*Garantir l'aide gouvernementale par le financement et le soutien des initiatives de jeunes dans le secteur culturel et traditionnel.*

---

## **c. Favoriser les échanges culturels entre les jeunes**

Nous reconnaissons et accordons de l'importance à donner aux jeunes du Pacifique une possibilité de se rencontrer et de participer à des échanges culturels. Nous croyons impératif de ne pas se limiter à ces rencontres et échanges inter îles mais également de participer activement à la compréhension et au partage des idées et des cultures.

### **Résolution 40 :**

*Obtenir des pays qu'ils encouragent et soutiennent la participation des jeunes du Pacifique aux événements régionaux et internationaux comme le festival de la Jeunesse du Pacifique et le festival Mondial de la jeunesse.*

### **Résolution 41 :**

*Organiser, en alternance dans les trois sous régions du Pacifique, des forums au cours desquels les jeunes peuvent échanger des informations culturelles et créer des réseaux. C'est la meilleure façon de les immerger dans les cultures des autres régions.*

## VII. SANTÉ

Nous croyons que la santé et le bien-être des jeunes sont importants pour un développement harmonieux. Ils doivent faire face à l'augmentation des comportements à risque et autres problèmes de santé.

---

### a. Prévention

Les jeunes doivent faire face à différents problèmes de santé et choix de vie.

#### **Résolution 42 :**

*Impliquer tous les acteurs de la société dans les politiques et programmes de prévention en matière de santé, afin de prévenir les problèmes tels que les grossesses non planifiées, les infections transmissibles ou non (VIH, MST), les suicides et les toxicomanies.*

#### **Résolution 43 :**

*Augmenter les opportunités de formation pour les conseillers et éducateurs de jeunes afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des jeunes.*

#### **Résolution 44 :**

*Favoriser la prise de conscience par les jeunes et la pratique d'un mode de vie sain pour prévenir les maladies.*

---

### b. Accès à l'information

Les jeunes n'ont pas toujours un accès régulier aux réseaux d'informations et service de santé.

#### **Résolution 45 :**

*Obtenir des gouvernements et services de santé qu'ils proposent en urgence des soins de qualité accessibles à tous, géographiquement et financièrement.*

## VIII. ÉGALITÉ POUR TOUS

L'égalité pour tous est nécessaire afin que les jeunes aient accès aux opportunités qui vont les aider à atteindre leurs objectifs dans leur vie. Les droits de l'homme imposent le respect de l'égalité pour tous. Il est vital pour les jeunes d'évoluer dans une société sans discrimination qui intègre et qui respecte la liberté de chacun.

---

### a. Droits de l'homme

Tous les pays n'ont pas adopté ou fait appliquer la Convention Internationale des droits de l'homme, ou n'ont pas forcément adopté une politique nationale de respect des droits de la personne.

#### **Résolution 46 :**

*Créer une commission des droits de l'homme ayant pour mission la promotion et la ratification de conventions des droits de l'homme au plan national et international.*

#### **Résolution 47 :**

*Obtenir des gouvernements et de la société civile qu'ils fassent respecter la déclaration universelle des Droits de l'Homme sans distinction de culture.*

---

### b. Insertion sociale et égalité des chances pour tous

Les jeunes n'ont pas tous les mêmes chances dans la vie. Ils doivent se sentir en sécurité et leurs droits doivent être respectés.

#### **Résolution 48 :**

*Abolir toute forme de discrimination pour assurer l'insertion sociale et l'égalité des chances pour tous sans distinction d'âge, de sexe, de compétences, de race, de religion ou d'association.*

#### **Résolution 49 :**

*Obtenir des gouvernements et des ONG, qu'ils impliquent les jeunes dans la promotion et l'information des droits de l'homme et de la diversité auprès de l'ensemble de la communauté.*



## IX. LA PROMOTION DE LA PAIX

Beaucoup de jeunes océaniens sont touchés par la violence et les conflits, ce qui a des répercussions sur leur culture, mode de vie, emplois et vie sociale. Nous devons trouver une solution aux problèmes de corruption, de conflits et de prises illégales d'intérêts, par le compromis, les négociations et la non-violence. Pour accomplir cet objectif, il convient de promouvoir la paix en nous basant sur l'éducation et la coopération.

---

### a. Éducation et paix

Nous estimons que nous avons davantage besoin d'informations sur la paix, sur sa promotion et sa défense. Les efforts et initiatives des jeunes montrent que nous avons la capacité et la confiance nécessaire pour être les promoteurs de la paix.

#### **Résolution 50 :**

*Développer et mettre à la disposition des jeunes et de la communauté élargie les programmes de promotion et de sensibilisation sur la paix et les appliquer.*

#### **Résolution 51 :**

*Fournir des moyens et un soutien actif aux jeunes qui s'impliquent dans la promotion de la paix afin que d'autres jeunes adoptent et appliquent ces principes de paix.*

---

### b. Réseaux d'échanges sur la capacité à construire la paix.

Les jeunes sont également victimes de violences et des conflits.

Nous appelons à une paix durable dans nos sociétés, états et territoires.

#### **Résolution 52 :**

*Inviter chacun à faire face à sa responsabilité et mettre en place un réseau efficace et efficient qui s'adresse et fait la promotion d'une communication ouverte par le biais des sites Internet, des programmes d'échanges et d'autres initiatives.*

**Résolution 53 :**

*Appeler les dirigeants à faire de la paix et la tolérance une priorité et demander aux jeunes dirigeants d'être actifs dans la promotion de la paix.*

---

**c. Autodétermination**

Nous croyons que l'autodétermination est vitale pour la pérennisation de l'identité océanienne.

**Résolution 54 :**

*Permettre aux peuples de jouir du droit de disposer d'eux mêmes en utilisant des méthodes pacifiques.*

## CONCLUSION

Nous, les 1000 jeunes représentant les 25 pays et territoires du Pacifique, affirmons que cette charte constitue une avancée importante du dialogue et de la collaboration active entre les jeunes de notre région.

Nous nous engageons à développer dans le futur, cette charte pour satisfaire les besoins spécifiques de chaque état et territoire, à la promouvoir et à la mettre en œuvre dans nos pays et territoires respectifs au travers d'actions concrètes menées par les jeunes.

Pour atteindre nos objectifs, nous appelons chacun de nos dirigeants à nous soutenir dans nos efforts pour construire ensemble un avenir prospère et durable.